



Message du Conseil communal au Conseil général n° 106 du 30.10. 2017

OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit-cadre de Fr. 300'000.00 pour la transformation des guichets de l'administration et l'aménagement de bureaux et salles diverses dans le bâtiment administratif

1. Considérations générales

Après 5 années de service des locaux de l'Administration et l'utilisation des guichets et des salles à disposition, nous avons constaté après analyse de la situation des divers services, que des modifications et des nouveaux aménagements deviennent nécessaires pour une meilleure organisation interne et une meilleure prise en charge des personnes qui viennent chaque jour dans les divers services administratifs.

2. Considérations particulières

L'étude prévoit :

- La création de plusieurs nouveaux bureaux (maire, chancelier, juriste, RH).
- Le changement et la réalisation de nouveaux guichets pour l'accueil de la population et créer de nouveaux guichets pour les finances et le contrôle des impôts.
- De nouveaux bureaux pour le service AVS.
- La création d'une salle « isoloir » pour permettre des rencontres avec des personnes en respectant toute discrétion demandée.
- L'aménagement d'un service de l'urbanisme dans un espace plus spacieux et mieux adapté.
- La rénovation des salles mises à disposition de l'Administration par les EFEJ quand ils ont quitté une partie du bâtiment.
- Le transfert de la cafétéria dans un local mieux adapté.

Dans notre étude pour laquelle un groupe de travail a été créé, nous voulons nous donner la possibilité d'isoler du personnel communal tel que le Chancelier, le Juriste, le responsable RH et le Maire. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas sauf pour le bureau du Maire.

3. Coût des travaux

Ce crédit-cadre serait reporté sur le budget d'investissement des années 2018 et 2019 et se ferait par étapes suivant les besoins.

Estimation des besoins

	CHF
Coût prévisible des travaux	300'000.-
TOTAL des coûts	300'000.-

4. Considérations financières

Ce crédit-cadre serait reporté sur le budget d'investissement des années 2018 et 2019 et se ferait par étapes suivant les besoins.

Investissement selon programme des travaux	Fr.	300'000.-
La demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	300'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

5. Financement

Coût total de la réalisation Fr. 300'000.-

Recours à l'emprunt Fr. 300'000.-

Charges financières annuelles

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Taux d'amortissement selon nouveau décret (durée de vie de 25 ans).

Bâtiment polyvalent au taux de 4.00% de Fr. 300'000.- Fr. 12'000.-

Charge financière annuelle :

Fonctionnement général

Part de l'amortissement Fr. 12'000.-

Charge d'intérêts 2.00 % sur (Fr. 300'000.-) Fr. 6'000.- Fr. 18'000.-

Charge financière annuelle totale Fr. 18'000.-

6. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet à sa majorité.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêt le concernant.

Haute-Sorne, le 30 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire

Michel Guerdat